RÈGLEMENT DU CONCOURS DE POÉSIE

DIS-MOI DIX MOTS À SAVOURER

CONCOURS ouvert du 29/10/2026 au 29/01/2027 inclus

Article 1 – Règlement – Thème

Consacrés à la gastronomie et à l'univers culinaire, les dix mots de la francophonie sont les suivants : **boucané, caramélisé, concocter, épluchette, ferment, mandoline, millésime, papilles, pimenter et zeste.**
Les textes devront être originaux et inédits. Tout recours à l'I.A est proscrit. Tout candidat en ayant fait usage sera disqualifié.

Contraintes d'écritures :

3 - Prose poétique savoureuse — la poésie des histoires et des sensations.

- **200 mots maximum**

Un petit récit poétique, un souvenir d'enfance, une cuisine imaginaire ou une rencontre autour d'un plat. Pas de rimes imposées : le rythme et les images font la poésie.
Contrainte proposée : **au moins 3 des 10 mots devront être utilisés**.

Les mots pourront être utilisés au sens propre ou au sens figuré, dans une recette réelle ou imaginaire, un souvenir, une histoire, une scène de vie ou toute autre création inspirée de l'univers culinaire.

Article 2 – Conditions de participation

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les participants **âgés de 12 ans et plus** résidant en **Région Provence, Alpes, Côte 'Azur**

Les concurrents ne peuvent présenter qu'un seul texte. Les textes doivent être libres de droits et ne pas avoir reçu d'autre prix.

Public : Le concours s'adresse autant aux adolescents qu'aux adultes. Dans un souci d'équité le concours est scindé en deux tranches d'âges :

- 12-17 ans
- 18 ans et plus jusqu'à 99 ans

Une seule proposition par candidat. Les textes devront être fourni en format Word, Open Office.doc.

Article 3 – Modalités

Une rubrique « Concours de poésie dis-moi dix mots à savourer » sera ouverte sur l'Open Agenda

Chaque texte sera présenté avec son titre. Il sera rédigé en français et dactylographié.

Pas de page blanche ou feuille de garde, ni de dessins,

Format de la page : A4 (21 x 29,7cm),
Les textes seront saisis en Times 12, interligne 1,5. Le candidat devra remplir le formulaire d'inscription ci-après afin de participer. Marges de côtés, haut et bas : 2 cm,
Pour le texte en prose, le texte sera justifié,

En en-tête de son texte devront figurer le nom du concours « Dis-moi dix mots à savourer », Maison de la Francophonie Manosque et sa région, l'âge.

La rédaction des textes poétiques se fera **sur feuilles blanches numérotées** en bas de chaque page au centre. Les participants devront inscrire leur nom prénom et coordonnées à la fin du tapuscrit.

En cas de non-respect de ces règles, le texte ne sera malheureusement pas retenu.

Article 4 – Envoi

La fiche d'inscription sera à joindre au texte poétique envoyé répondant à l'une des catégories retenues, il devra être envoyée **par mail au format doc uniquement (pas de PDF)** à l'adresse suivante : **maisondelafrancophoniemanosque@gmail.com** . Toute participation est **définitive** et le texte soumis ne pourra pas être remplacé par une version révisée envoyée ultérieurement.

La date limite d'envoi des textes est fixée au 1 février 2027.

Article 5 – Sélection et jury

Le jury sera composé de 5 membres professionnels locaux ainsi que Madame Annick LEDERLE ministère de la Culture membre d'honneur et Monsieur Bruno CLIMIS Maire de Manosque et parrain de la manifestation.

Ces personnes procéderont à la sélection (respect du thème et des consignes, orthographe et grammaire, style, originalité, appréciations personnelles des jurés ; voir la grille des critères jointe en annexe). Les auteurs primés s'engagent à ne pas réclamer de droits d'auteur ni quoi que ce soit d'autre que le prix attribué à l'occasion de ce concours. Le jury se réserve la possibilité d'annuler le concours si la participation était jugée trop faible.

Il est rappelé aux concurrents que les décisions du jury sont **sans appel** et que le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Le jury se réunira pour délibérer le 24 février 2027 et les gagnants seront tenus au courant des résultats par courriel dès le 25 Février 2027

Article 6 – Prix

La remise des prix aura lieu à l'occasion de la semaine de la francophonie. La date et le lieu de la cérémonie seront communiqués en amont aux participants et au public de la Maison de la Francophonie de Manosque et sa région

Le concours sera doté de récompenses attribuées aux trois premiers textes de chaque tranche d'âge.

Pour chaque lauréat : un diplôme, un livre remis par le ministère de la Culture et un livre remis par la Maison de la Francophonie de Manosque et sa région.

Hormis le podium des gagnants, **aucun classement des textes et aucune note ne seront communiqués**.

Article 7 – Cession de droits

Le texte envoyé ne sera pas restitué à son auteur (vous devrez en garder une trace numérique au **format doc** pour une impression ultérieure). Les participants déclarent être l'auteur et seul titulaire des droits de propriété littéraire et artistique des œuvres envoyées dans le cadre du concours. Par l'acceptation du présent règlement, les participants consentent à rendre leurs œuvres publiques et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de production y afférant. La cession du droit de représentation s'étend à toute communication de l'œuvre au public par voie papier, d'affichage (articles de journaux, magazines), audiovisuelles ou numérique (publication sur réseaux – via Internet, etc.), effectuée par la Maison de la Francophonie de Manosque et sa région.

Enfin, les participants consentent à l'utilisation de leur nom et de leur image dans le cadre du concours et de la mise en ligne des résultats. Une autorisation écrite sur la fiche d'inscription du ou des représentants légaux sera nécessaire pour les mineurs.

Article 8 – Information des lauréats

Les participants seront invités **par courriel** à venir assister à la cérémonie de remise de prix, au cours de laquelle les noms des gagnants seront communiqués.

Toute l'équipe de la Maison de la francophonie de Manosque et sa région vous remercie pour votre participation. Pour tout contact : **maisondelafrancophoniemanosque@gmail.com**

Membres référant de ma maison de la Francophonie de Manosque et sa région pour le concours :

Rosemary BARDINI : 06 25 97 27 93

Dominique BLANC : 06 30 61 91 90